

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 20 mai 2022

N° 2022-293

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET

M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX

Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL

M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT

M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY

M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPAR à partir de 15h50 Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00 M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à

M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00

Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00

M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00 M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00

Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00

Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30

M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCINA à partir de 16h00 M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12

M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPAR à partir de 14h30 M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35

M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10

M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30

M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15

Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25 M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00

M. Michel POIGNONEC à Gwénaël LAMARQUE à partir de 11h30

M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00

Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30 M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PESCINA à partir de 14h30 M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE Conseil du 20 mai 2022 Délibération N° 2022-293

Championnat de France de Breaking - Année 2022 - Subventions d'aide à une manifestation - Convention - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant.

Mesdames, Messieurs,

La FFD, Fédération française de danse, référente de la danse en France, délégataire du Ministère chargé des Sports et soutenue par le ministère de la Culture, membre du CNOSF (Comité national olympique et sportif français) et du Conseil international de la danse de l'UNESCO, propose à environ 90 000 licenciées et licenciés une multitude de pratiques de la danse. Depuis 1969, elle accompagne, développe et soutient la danse sous toutes ses formes en France : artistique, danses de société, latines & standards, danses historique, rock & disciplines associées, danses du monde ainsi qu'une discipline en plein essor, le Breaking.

Depuis 2019, le Breaking (parfois appelé Breakdance) est reconnu sport de haut niveau en France. La Fédération française de danse (FFD) est ainsi chargée du développement de cette discipline, de son organisation fédérale et de sa structuration, au travers d'une commission Breaking et travaille à la mise en place d'un circuit de compétition en vue de son entrée en tant que discipline sportive aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

La FFD a ainsi lancé, fin 2021, un appel à projets pour l'accueil de la finale des championnats de France de Breaking en 2022 pour lequel elle a retenu la candidature de la compagnie Les Associés Crew, structure locale affiliée à la FFD, et de la Métropole. L'association Les Associés Crew s'étant elle-même associée à l'association l'Amicale Lugosienne pour l'organisation de cet événement.

L'accueil des championnats de France d'une discipline en plein essor sur notre territoire où elle est fortement ancrée, constitue une opportunité et participe pleinement de la dynamique des Jeux de Paris 2024 sur la métropole.

C'est dans ce cadre que la finale des championnats de France de Breaking se tiendra le dimanche 12 juin 2022 à l'Arkea Arena.

Cet évènement regroupera le Top 16 des danseuses/danseurs de Breaking dans quatre catégories et un public d'environ 3 500 personnes est attendu. La dernière phase qualificative à la finale (le Last Chance) aura lieu la veille de la finale à la Rock School Barbey de Bordeaux.

L'accueil de la finale du Championnat de France de Breaking sera l'occasion de fédérer les acteurs locaux de Breaking et de promouvoir cette nouvelle discipline olympique. A travers des shows et des initiations conçus dans l'espace public, organisés en amont de la manifestation, les acteurs locaux du Breaking bordelais pourront révéler le meilleur de notre territoire et donner de la visibilité à cette discipline, témoignant ainsi de l'effervescence que suscite Paris 2024 sur l'ensemble du territoire français.

Il est à noter qu'il s'agit de la deuxième édition de cette finale du Championnat de France, la

première s'étant tenue en 2021 à Aix-en-Provence, et qu'elle sera la première avec du public, compte tenu des restrictions sanitaires en 2021.

Bordeaux Métropole est ainsi sollicité pour une subvention de 100 000 €, sur un budget estimé de 168 500 € par la Compagnie les Associés Crew, afin de garantir la mise en œuvre et la prise en charge logistique de la manifestation, la prise en charge des éléments de communication en liaison avec la FFD ainsi que la prise en charge des frais de restauration des participants. Cette subvention représente 59,35% du budget global de la manifestation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande n°2022-00433 formulée par l'association Les Associés Crew le 21 mars 2022.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'accueil de la finale du Championnat de France de Breaking présente un intérêt manifeste pour le rayonnement et l'attractivité du territoire métropolitain, et constitue un événement d'intérêt métropolitain au regard du niveau élite,

DECIDE

<u>Article 1 :</u> d'attribuer une subvention de 100 000 € en faveur de l'association Les Associés Crew pour l'accueil et la bonne organisation de la manifestation,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tous documents en lien avec l'organisation de cet événement sur le territoire,

<u>Article 3 :</u> d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2022, chapitre 65, article 65748, fonction 326.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 MAI 2022	Pour expédition conforme,
	la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 24 MAI 2022	
	Madame Brigitte BLOCH